

Lycée d'Enseignement Professionnel de Montjoux - Aliénation de l'immeuble communal 4 rue de la Prévoyance à la Région de Franche-Comté

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon avait mis à disposition les anciens locaux du CNFPT situés rue de la Prévoyance, afin de permettre l'extension des locaux du Lycée Professionnel Montjoux. Cette mise à disposition était régie par une convention provisoire qui obligeait le Conseil Régional à réaliser l'extension du LEP dans un délai assez bref.

Aujourd'hui, et suite à la demande du Conseil Régional, il convient de régulariser cette situation. En effet, la Région a déposé un permis de construire relatif au projet d'extension du LEP de Montjoux.

Il est donc proposé de céder cet immeuble, cadastré section HW n° 87, d'une superficie de 28 a 68, à la Région, moyennant le franc symbolique.

Cette cession gratuite correspond à une subvention d'une valeur de 1 250 000 F (estimation des Domaines). Cette subvention sera prise en compte dans la convention globale définissant la participation de la Ville pour le financement de l'extension des lycées sur Besançon.

Le projet d'extension devra intégrer les stationnements nécessaires au fonctionnement du lycée, afin de ne pas perturber la circulation et le stationnement dans le secteur.

La Commission d'Urbanisme a donné un avis favorable sur cette question.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la cession au franc symbolique des anciens locaux du CNFPT au profit de la Région,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.